

## DECISION DU PRESIDENT N°2023-019

- **OBJET : DECISION D'ATTRIBUTION DU M ARCHE PBI-2023-003**  
**« M ARCHE DE FOURNITURE DE SACS DESTINES A LA COLLECTE DES EM BALLEGES M ENAGERS ET**  
**DES PAPIERS, JOURNAUX ET M AGAZINES »**

### LE PRESIDENT DE PRE-BOCAGE INTERCOM

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.5211-9 et L.5211-10,

Vu les statuts de la communauté de communes de Pré-Bocage Intercom,

Vu la délibération n°20200716-10 du 16 juillet 2020 modifiée par la délibération du 4 novembre n°20201104- 4 portant répartition des délégations au président et au bureau de la communauté de communes,

Considérant le marché de prestations de services divers référencé PBI-2023-003, passé selon la procédure adaptée, relatif au choix de l'entreprise pour effectuer la fourniture des sacs jaunes, dont la date limite de remise des offres était le 7 avril 2023 (12h00),

Considérant que la commission d'attribution MAPA s'est réunie le vendredi 26 mai 2023 à 10h00 pour examiner les offres reçues,

Considérant le rapport d'analyse des offres,

# DECIDE

**ARTICLE 1** : De valider et retenir l'offre de l'entreprise BARBIER, pour un montant de 60.96€HT / 64.31€TTC (Prix unitaire).

**ARTICLE 2** : De signer et notifier l'ensemble des documents afférents (notamment les notifications d'acceptation d'offre, les rejets..),

**ARTICLE 3** : Monsieur le directeur général des services et la trésorière sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution de la présente décision dont il sera rendu compte au prochain conseil communautaire.

**ARTICLE 4** : La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Caen dans un délai de deux (2) mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et de sa publication ou notification.

Fait à Les Monts d'Aunay

**Le Président**  
**Gérard LEGUAY**

Signé par : Gerard Leguay  
Date : 02/06/2023  
Qualité : Président



Accusé de réception en préfecture  
014-200069524-20230602-2023-019-AR  
Date de réception préfecture : 05/06/2023